




 Le territoire concerné a été arrêté en vertu de la loi n° 2010-335 du 27 mars 2010 relative à la prévention des risques naturels prévisibles, autorisant le préfet de la Savoie à prendre, en vertu de son pouvoir réglementaire, les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la loi n° 2010-335 du 27 mars 2010.

Commune de Villard de Lans
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES
Zone Nord-Est
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE (SUR FOND CADASTRAL)

Légende :

| Niveau de contraintes * | Nature du risque ** |
|---|--|
| R Zones rouges (inconstructibles) | C, c Crues rapides des rivières |
| B Zones bleues (constructibles sous conditions) | F, f Inondations de plaine en pied de versant |
| Bl Zones blanches (constructibles sans conditions particulières) | T, t Crues des torrents et ruisseaux torrentiels |
| | V, v Ravinements et ruissellements sur versant |
| | G, g Glissements de terrain |
| | P, p Chutes de blocs et de pierres |
| | F, f Effondrements, suffosion |
| | A, a Avalanches |

Pour les ruissellements sur versant de type phénomène généralisé, voir encart au 1/25000
 Chaque zone est référencée par deux indices alphanumériques au moins :
 * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer
 ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones bleues, caractères en majuscule pour les zones rouges), éventuellement complété par un indice numérique

--- Limite communale
 --- Limite de zone d'étude

Réalisation et édition : RTM 38
 Version d'approbation Mars 2014
 Echelle : 1/5000

